

Révision du SDAGE et du Programme de mesures 2022-2027 du district hydrographique de la Guadeloupe et Saint-Martin, rédaction du rapport d'évaluation environnementale

Présentation du SDAGE et du PDM
2022-2027

Comité Eau et Biodiversité
29/09/2020




**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

prêts pour la révolution de la ressource



Déroulé de l'atelier



01 | Pourquoi un SDAGE ?

02 | La révision du SDAGE / PDM 2022-2027

03 | Présentation du SDAGE / PDM 2022-2027

04 | Avez-vous des questions ?

01 | Pourquoi un SDAGE ?

Les documents du SDAGE



Bilan de l'application du SDAGE / PDM



Code de l'environnement



Le SDAGE fixe les orientations d'une « gestion équilibrée » et « durable » de la ressource en eau, et des objectifs de qualité et de quantité des eaux.

Il encadre les acteurs sur leurs activités ou aménagements ayant un impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques



SDAGE / PDM = DOCUMENTS OPPOSABLES

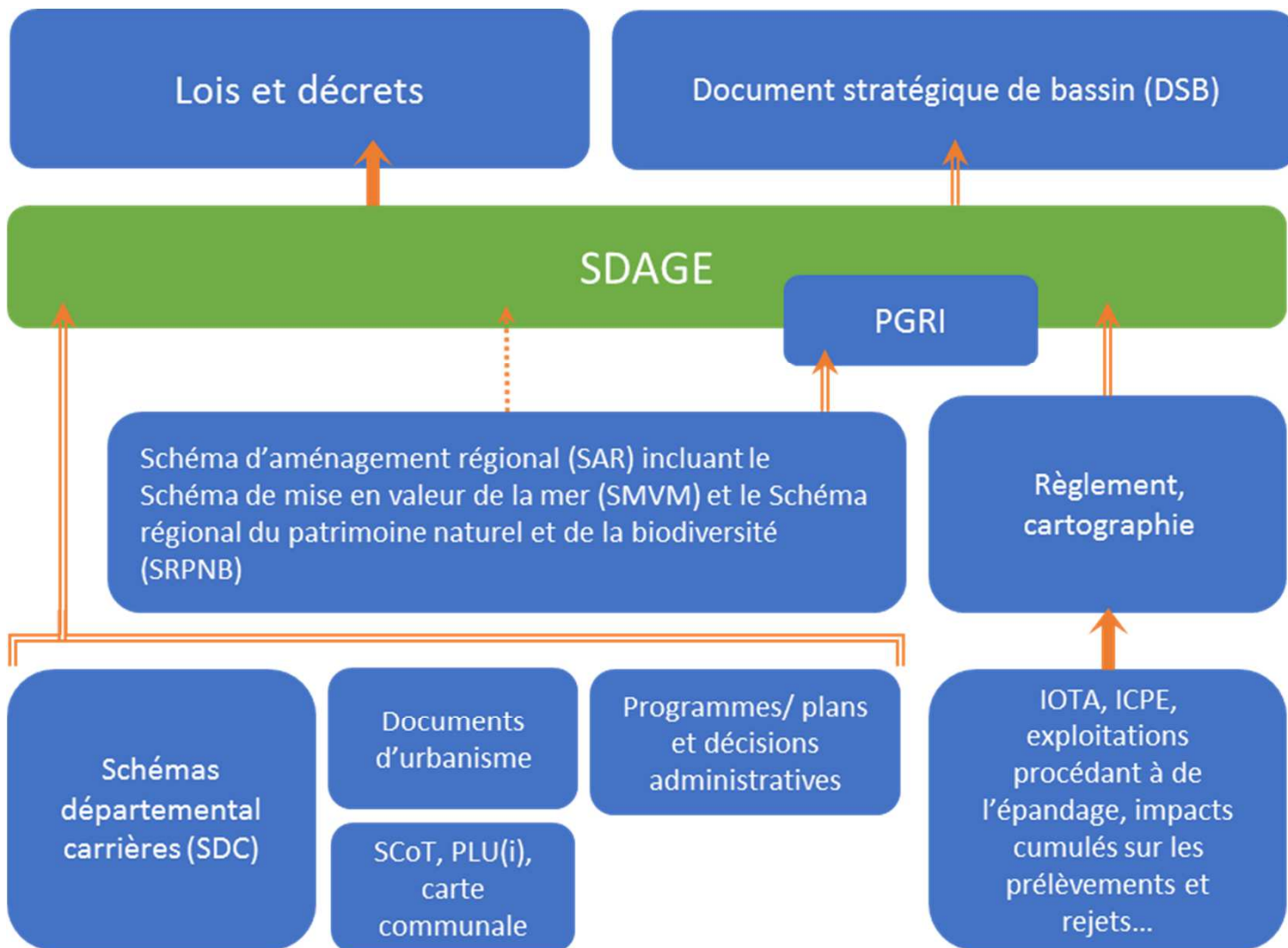
Il engage la France devant l'UE à atteindre le bon état des masses d'eau

Non respect = contentieux ou sanctions par l'UE



Toutes les activités et projets d'aménagements du territoire doivent être compatibles avec les orientations et dispositions du SDAGE

Application du SDAGE / PDM



SDAGE / PDM **OPPOSABLES** à l'Etat, aux collectivités, aux établissements publics

.....> Prise en compte

==> Compatibilité

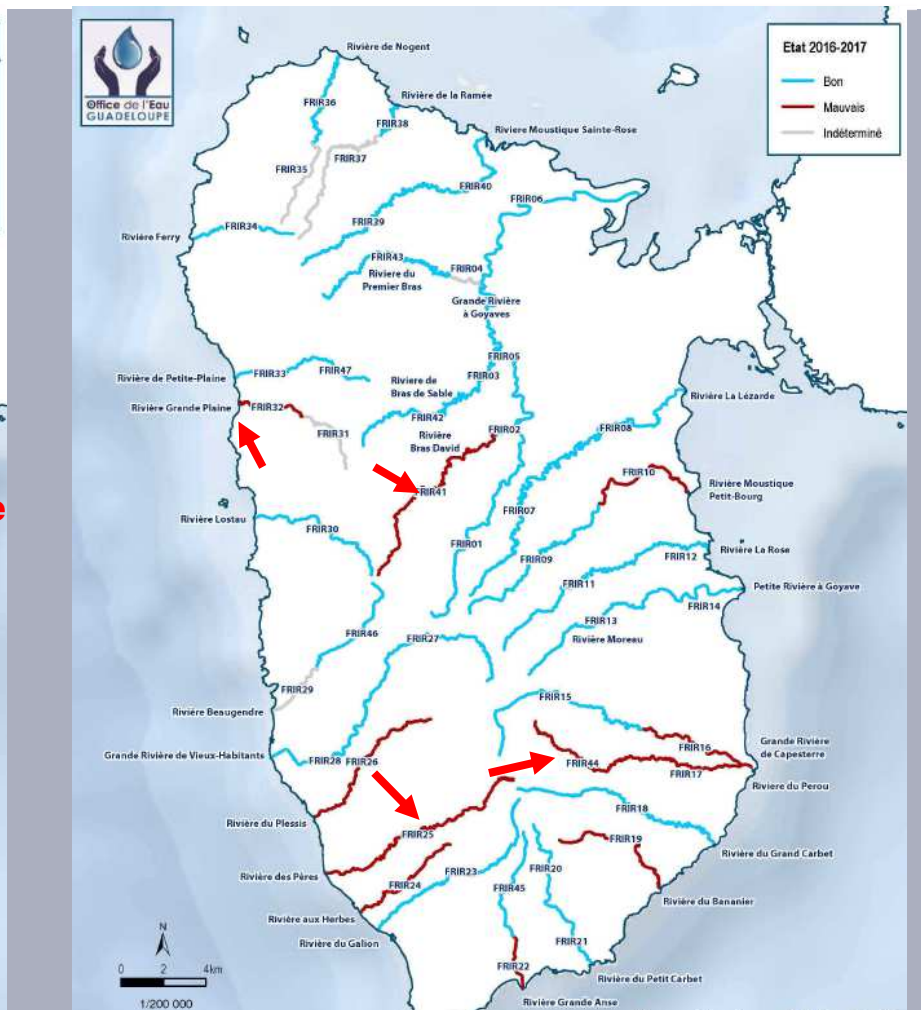
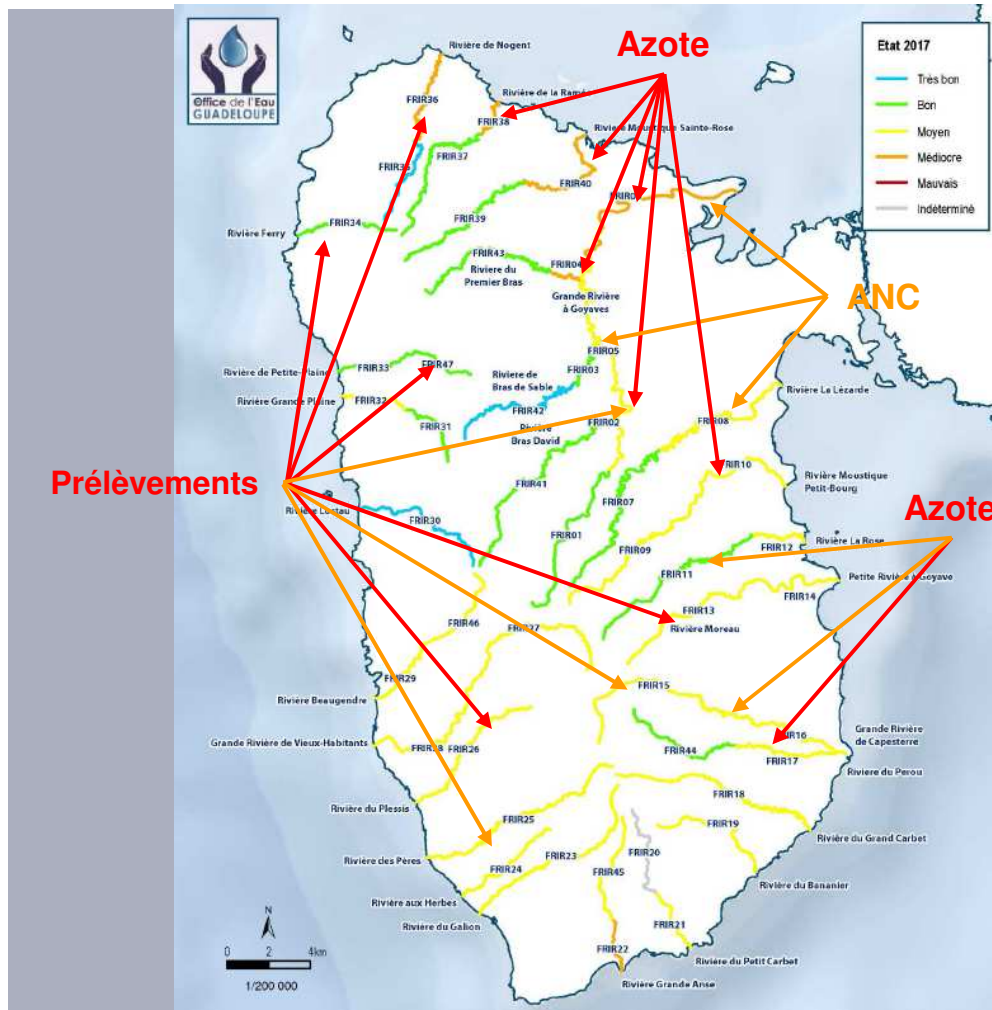
==> Conformité

01 | Pourquoi un SDAGE ?

Rappel sur l'état des lieux 2019



Etat écologique des cours d'eau des cours d'eau uniquement sur l'île de Basse Terre



Qualité écologique

Biologie + éléments chimiques (dont Chlordécone) + température

Qualité chimique

Liste européenne des substances prioritaires

Rappel sur l'état des lieux : des cours d'eau dégradés par l'azote agricole, les prélèvements, l'assainissement et les industries



Pressions fortes

- ✓ Azote agricole (15% des MECE)
- ✓ Prélèvements (10% des MECE)
- ✓ Hydromorphologie

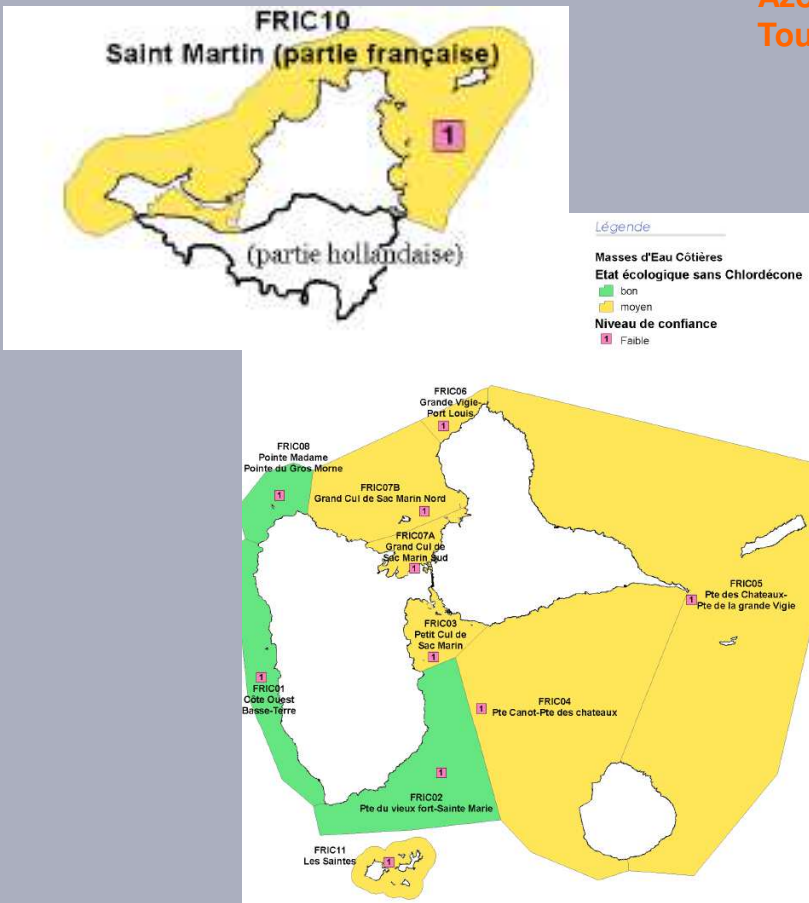
Pressions modérées

- ✓ Azote agricole (45% des MECE)
- ✓ Prélèvements (25% des MECE)
- ✓ Assainissement autonome
- ✓ Rejets industriels

Etat écologique des eaux côtières : en dégradation

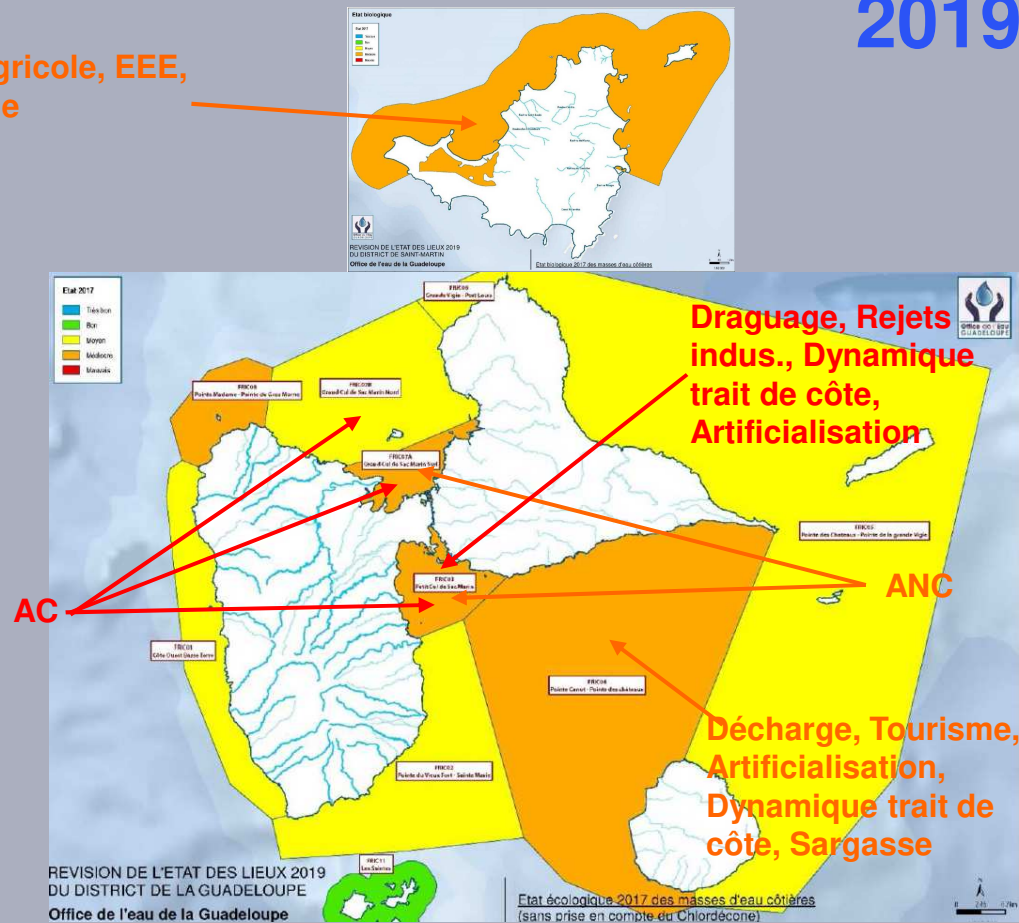


2014



Azote agricole, EEE,
Tourisme

2019



Qualité écologique

91

Biologie + éléments chimiques dont Chlordécone + température

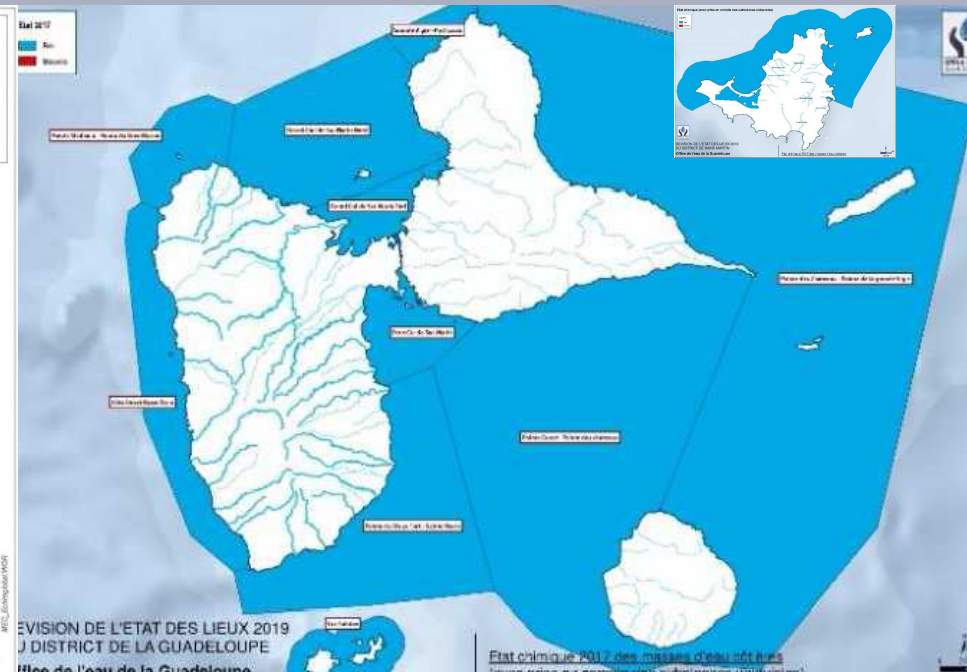
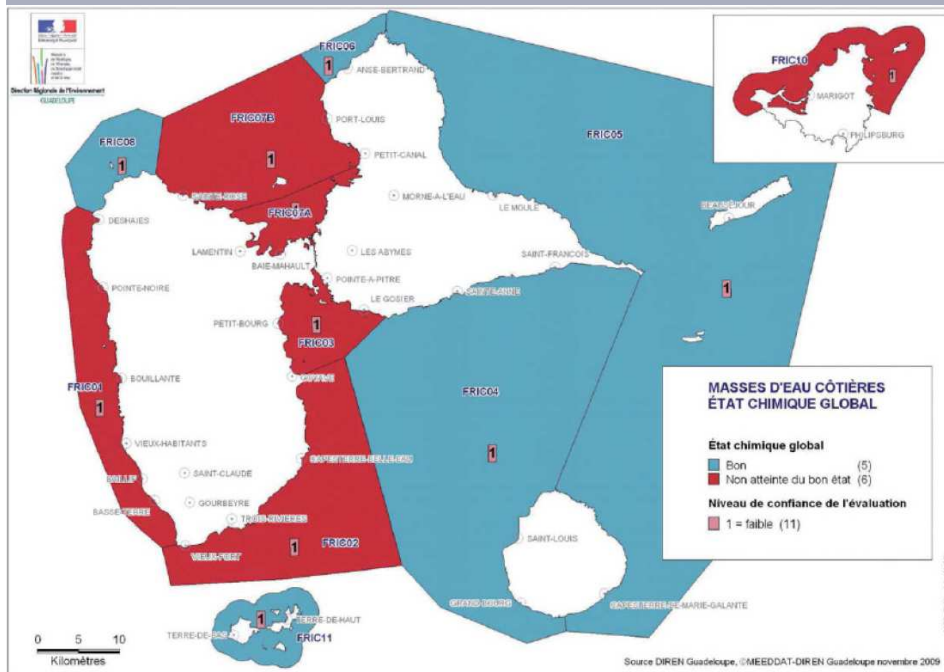


Etat chimique des eaux côtières : en amélioration



2014

2019



Qualité chimique

10 | Révision du SDAGE et du P

Liste européenne des substances prioritaires



Rappel sur l'état des lieux : des côtes dégradées et un état écologique en détérioration



Pressions fortes

- ✓ Assainissement collectif
- ✓ Dynamique du trait de côte
- ✓ Artificialisation
- ✓ Rejets industriels

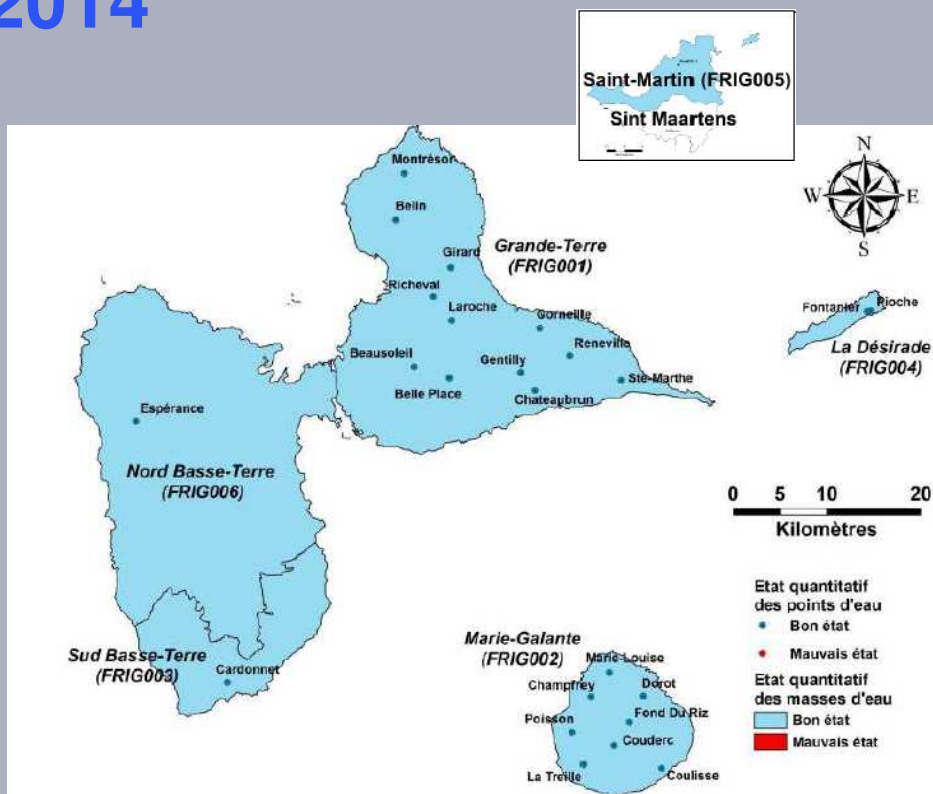
Pressions modérées

- ✓ Azote agricole (90% des MEC)
- ✓ Tourisme (54% des MEC)
- ✓ EEE et sargasses (100% des MEC)
- ✓ Dynamique trait de côte (45% des MEC)
- ✓ Décharge
- ✓ Artificialisation

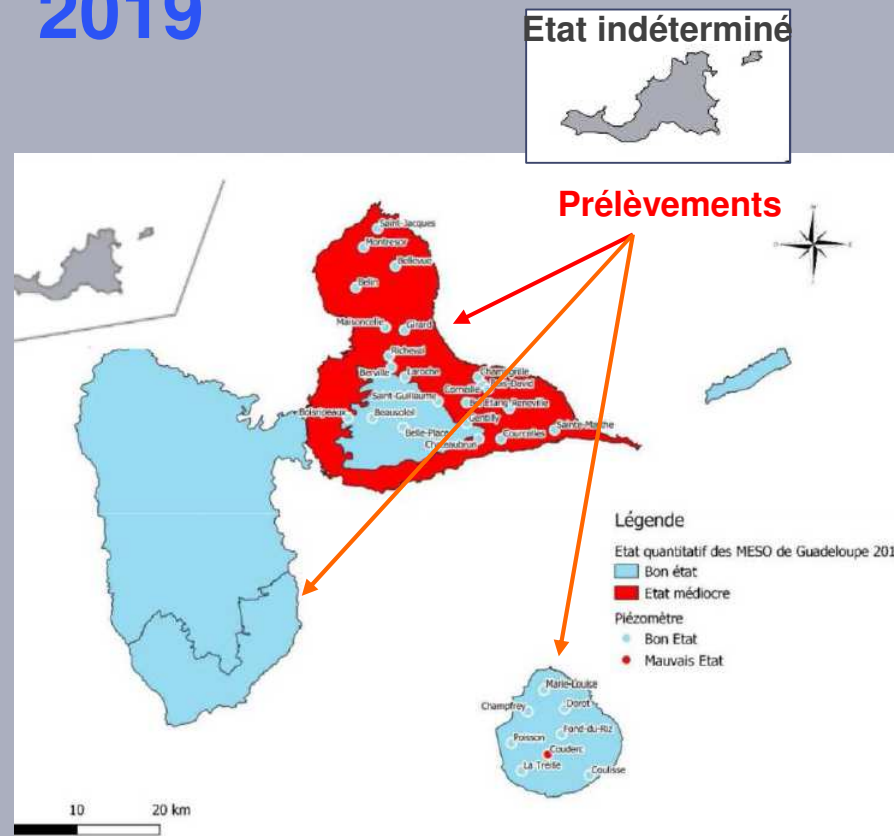
Des masses d'eau souterraines fragiles quantitativement



2014



2019



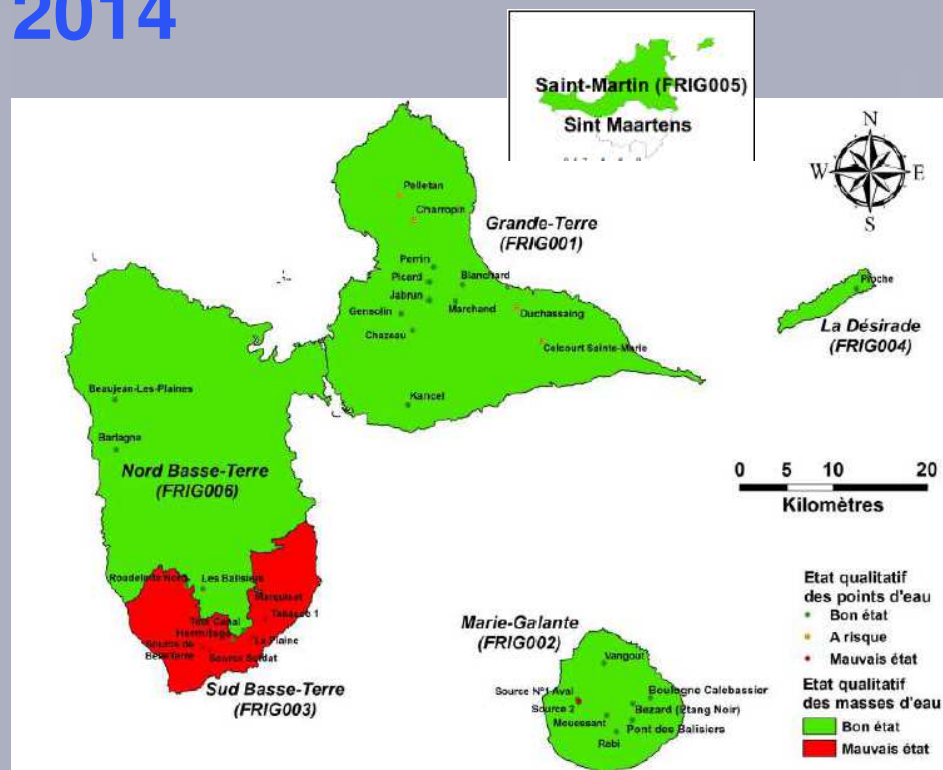
Etat quantitatif

Suivis piézométriques

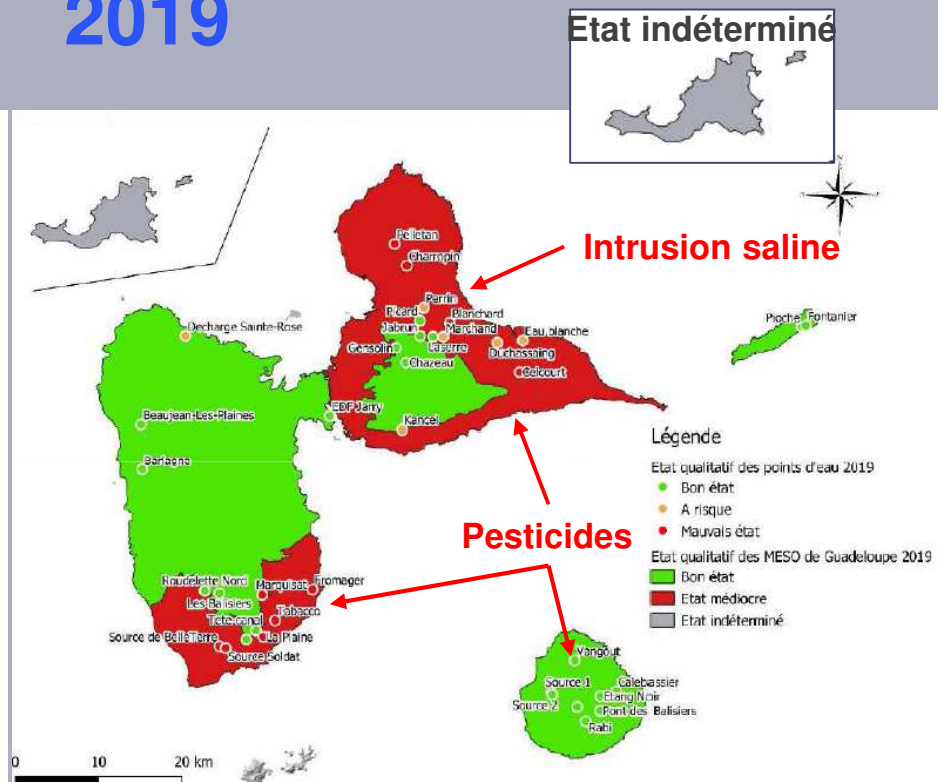
Des masses d'eau souterraines fragiles qualitativement



2014



2019



Etat chimique

Rappel sur l'état des lieux : des masses d'eau souterraines fragiles quantitativement et qualitativement



Pressions existantes – impact incertain

- ✓ Prélèvements (non déclarés)
- ✓ Assainissement
- ✓ Pollution industrielle (centrale thermique, carrière et décharge).

→ Sur Saint-Martin : suivi irrégulier (données uniquement pour 2017)

Un nouveau piezo. à Savane intégré au suivi DCE en 2019

02 | La révision du SDAGE/PDM 2022-2027



Le calendrier de la révision du SDAGE/PDM

A noter : du fait du covid19 le calendrier initial a été décalé de 3 mois



2019		2020								2021		
nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	Juin à aout	sept	oct	nov à janv	fév	mars à aout
	 CEB Atelier experts		 Ateliers thématiques					 CEP CEB		Avis de l'autorité env. 30/10/2020		Consultation du public et institutions
		 Rencontre élus		 Atelier SXM								

Concertation avec les acteurs du territoire

Rédaction des documents

Dépôt des documents pour consultation de l'autorité environnementale

La concertation, une étape transversale



Atelier de travail technique avec les maitres d'ouvrage côté institution

Préfecture, DEAL, OE971, DAAF, Direction de la Mer, ARS, PNG, CDL, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture.

Objectif : Echanger sur le suivi des mesures. Initier la réflexion sur les mesures à modifier / créer / supprimer

17.12.2019

Atelier de présentation et d'échanges avec les collectivités

Elus et techniciens des communes, communautés d'agglo. et de communes, EPCI, gestionnaires eau et assainissement.

Objectif : Sensibiliser sur le pouvoir du SDAGE. Ouvrir le débat sur la mise en œuvre des mesures

21.01.2020

Ateliers thématiques (Guadeloupe et Saint-Martin)

BRGM, ONF, PNG, ARS, OE971, DEAL, DAAF, CR, EPCI...

Objectif : Prendre en compte l'avis des experts techniques sur les mesures

02-05.02.2020

03.03.2020

Consultation des acteurs du territoire (envoi d'un questionnaire par mail)

Associations, acteurs de l'eau, collectivités...

Objectif : Intégrer le retour d'expérience terrain des acteurs du territoire dans la révision du SDAGE

02.2020

Des échanges ont eu lieu tout au long de la rédaction des documents (SDAGE et PDM), notamment avec les participants aux ateliers

03 | Présentation du SDAGE/PDM 2022-2027



Le SDAGE : 3 documents

VOLET STRATEGIQUE



- **Le corps du SDAGE**

Fixe les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire

Définit des orientations

fondamentales et dispositions à mettre en œuvre pour y parvenir

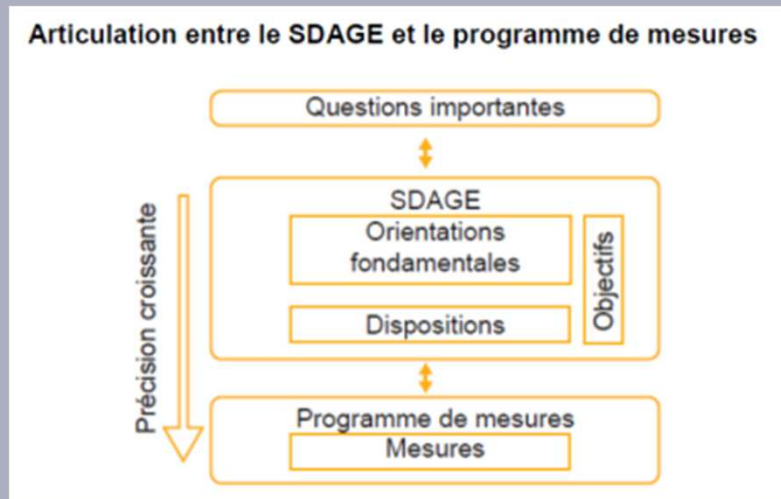
- **Le document d'accompagnement** présentent le suivi du SDAGE

VOLET OPERATIONNEL



- **Le programme de mesures (PDM)**

Définit les mesures opérationnelles à mettre en place pour atteindre les objectifs



Le contenu du SDAGE : exemple

Orientation fondamentale

O4. Améliorer l'assainissement et réduire les rejets

Disposition

O4.D5. Réduire l'impact des rejets des entreprises

Mesure

O4.D5.M4. Réhabiliter les systèmes d'assainissement des zones industrielles et tertiaires

O1. Améliorer la gouvernance et replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire

O1.D1. Animer et suivre la mise en œuvre du SDAGE

O1.D2. Finaliser la mise en œuvre opérationnelle d'une structure unique de gestion de l'eau en Guadeloupe et mettre en œuvre les actions du plan eau DOM

O1.D3. Planifier l'aménagement du territoire en cohérence avec les stratégies définies par les autorités compétentes dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement, gestion des eaux pluviales urbaines, GEMAPI)

O1.D4. Renforcer l'efficacité de l'investissement public

O1. Améliorer la gouvernance et replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire

O1.D5. Poursuivre l'accompagnement des collectivités pour l'organisation et la mise en œuvre de la GEMAPI

O1.D6. Organiser la surveillance du territoire

O1.D7. Améliorer les connaissances relatives au fonctionnement des milieux et des espèces et les centraliser

O2. Assurer la satisfaction quantitative des usagers en préservant la ressource en eau

O2.D1. Améliorer la gestion de la ressource en eau

O2.D2. Optimiser les réseaux existants et sécuriser les ressources

Exemple de mesures en réponse à la pression prélèvement :

***O2.D1.M2** Mettre en œuvre les dispositifs de suivi des prélèvements quels que soient les usages*

***O2.D2.M1** Limiter les pertes sur les réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable, en lien avec le schéma directeur, par la mise en place de compteurs, vannes pour sectorisation, diagnostics, recherche systématique de fuites et réparation de fuites.*

O3. Garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé publique et de protection des milieux aquatiques

O3.D1. Renforcer les connaissances sur le monde agricole

O3.D2. Poursuivre le développement de pratiques réduisant l'impact sur les milieux

Exemple de mesures en réponse à la pression azote agricole :

O3.D1.M3 *Étude du risque de transfert de la chlordécone vers MESO/MEC par irrigation ou feeder*

O3.D2.M1 *Élaborer des guides, les diffuser et sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles permettant de restaurer, préserver et renforcer la qualité biologique et chimique des masses d'eau*

O4. Améliorer l'assainissement et réduire les rejets

O4.D1. Aménager les territoires en cohérence avec les stratégies définies par les autorités compétentes en matière d'assainissement des eaux usées

O4.D2. Améliorer la gestion et la maîtrise des eaux pluviales des projets urbains

O4.D3. Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées

O4.D4. Améliorer la gestion des systèmes de traitement des eaux usées existants

O4. Améliorer l'assainissement et réduire les rejets

O4.D5. Réduire l'impact des rejets des entreprises

O4.D6. Poursuivre et fiabiliser le déploiement de l'autosurveillance

Exemple de mesures en réponse à la pression assainissement :

O4.D2.M3 Actualiser l'inventaire des rejets en mer

O4.D3.M4 Réhabiliter les STEU collectives selon les préconisations des diagnostics

O4.D4.M3 Améliorer le fonctionnement des SPANC

O4.D5.M4 Réhabiliter les systèmes d'assainissement des zones industrielles et tertiaires

O5. Préserver et restaurer les milieux aquatiques

O5.D1. Restaurer la continuité écologique des cours d'eau

O5.D2. Préserver la mobilité des cours d'eau, ravines, canaux

O5.D3. Préserver, restaurer et gérer les zones humides

O5.D4. Préserver les milieux côtiers

O5.D5. Assurer le devenir des ouvrages hydrauliques de protection contre les crues ou les submersions marines

04 | Avez-vous des questions ?



Merci de votre attention